

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU LUNDI 08 AVRIL 2024 A 18H00 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à 18H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ;
Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, conseillers municipaux.

Absents : M. FOREST Matthieu, Mme GOS Pauline, Mme RAMEL Odile, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. KONNERT Yves, a été élu secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Vote des taxes foncière, foncière non bâti et taxe habitation RS année 2024,
Budget « commune » :
- Approbation du compte administratif 2023,
- Approbation du compte de gestion 2023,
- Affectation des résultats année 2023,
- Examen et vote du budget 2024,
- Budget « eau/assainissement »** :
- Approbation du compte administratif 2023,
- Approbation du compte de gestion 2023,
- Affectation des résultats année 2023,
- Examen et vote du budget 2024,

- Création d'un groupement de commande (syndicat mixte des eaux du Verdon/Commune de Fox-Amphoux),
- Equipement de la future boulangerie, acquisition de divers matériels (vitrines, présentoir, etc...),
- Location de la future boulangerie ; montant mensuel du loyer,
- Organisation d'un vide greniers le 21/07/2024 sur la Commune de Fox-Amphoux,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Vote des taxes foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation (RS) année

2024 : à l'unanimité, le conseil municipal, décide pour l'année 2024 de reconduire le taux de la taxe foncière non bâtie à 40.77% ; le taux de la taxe foncière (bâti) à 27.43% et concernant le taux de la taxe d'habitation (RS), après concertation avec les services de la DGFIP de le porter à 9.04% (au lieu de 8.25%).

Budget Commune :

Approbation du compte administratif 2023 et approbation du compte de gestion

2023 : à l'unanimité, compte administratif 2023 et compte de gestion 2023 sont approuvés comme suit (le CA 2023 a été présenté par Mme CAUVET et M. Hubert GEOLLE, Maire, n'a pas pris part au vote)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE 2023	RESULTATS DE CLOTURE 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2023
Fonction.	562 633.03 E	784 741.46 E	+ 222 108.43 E	+ 514 840.83 E	+ 736 949.26 E
Investis.	265 348.19 E	371 946.30 E	+ 106 598.11 E	+ 305 694.46 E	+ 412 292.57 E

Affectation des résultats 2023 : tenant compte de l'élaboration du budget 2024 dans sa généralité (fonctionnement et investissement), le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter au compte 1068 (investissement recettes), la somme de 98 252 E prise sur l'excédent de fonctionnement de 736 949.26 E

et de reporter les excédents comme suit :

- En fonctionnement, au compte 002 : 638 697.26 E (736 949.26 E – 98 252.00 E)
- En investissement, au compte 001 : 412 292.57 E

Examen et vote du budget 2024 « commune » : après explications très détaillées de M. le Maire et discussions, le budget primitif 2024 de la commune est voté à l'unanimité, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
- fonctionnement	1 054 914.00 E	1 054 914.00 E
- investissement	1 268 720.00 E	1 268 720.00 E

Budget Eau/assainissement :

Approbation du compte administratif 2023 et approbation du compte de gestion

2023 : à l'unanimité, compte administratif 2023 et compte de gestion 2023 sont approuvés comme suit (le CA 2023 a été présenté par Mme CAUVET Francine et M. Hubert GEOLLE, Maire, n'a pas pris part au vote)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE 2023	RESULTATS DE CLOTURE 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2023
Fonction.	130 090.15 E	111 753.29 E	-18 336.86 E	+ 56 211.55 E	+ 37 874.69 E
Investis.	62 962.35 E	174 063.88 E	+ 111 101.53 E	-101 907.21 E	+ 9 194.32 E

Affectation des résultats 2023 (budget eau/assainissement) : tenant compte de l'élaboration du budget 2024 dans sa généralité (fonctionnement et investissement), le conseil

municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter au compte 1068 (investissement recettes), la somme de 10 000 E prise sur l'excédent de fonctionnement de 37 874.69 E

et de reporter les excédents comme suit :

- En fonctionnement, au compte 002 : 27 874.69 E (37 874.69 E – 10 000.00 E)
- En investissement, au compte 001 : 9 194.41 E

Examen et vote du budget 2024 « eau/assainissement » : après explications très détaillées de M. le Maire et discussions, le budget primitif 2024 « eau/assainissement » est voté, à l'unanimité, comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- fonctionnement	181 367.00 E	181 367.00 E
- investissement	414 720.00 E	414 720.00 E

Création d'un groupement de commande (syndicat mixte des eaux du Verdon/Commune de Fox-Amphoux) :

dans le cadre des travaux d'assainissement prévus sur le chemin des Fragons tant par la Commune de Fox-Amphoux, que par le syndicat mixte des eaux du Verdon pour la pose de nouveaux réseaux d'adduction d'eau potable, M. le Maire indique qu'il serait souhaitable de mutualiser ces travaux afin de limiter les coûts financiers. Il donne lecture de la convention constitutive d'un groupement de commande ponctuel qui pourrait être passée entre le SMEV et la Commune de Fox-Amphoux. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propos de M. le Maire et autorise ce dernier à la signer.

Equiperment de la future boulangerie, acquisition de divers matériels (vitrines, présentoir, etc...) : le conseil municipal dans un souci de faciliter l'aménagement du futur boulanger, décide, à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'acquisition du matériel nécessaire à l'équipement de la boulangerie (vitrines, présentoirs, etc...) pour un montant HT de 43 000.00 E.

Location de la future boulangerie ; montant mensuel du loyer : dans le cadre de l'aménagement d'un futur boulanger, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer à 400 E le loyer mensuel dudit commerce et indique qu'un bail commercial va être établi entre les deux parties.

Organisation d'un vide greniers le 21/07/2024 sur la Commune de Fox-Amphoux : le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'organiser son vide greniers annuel le 21/07/2024 et fixe l'emplacement de 4 ml à 5 E pour les personnes domiciliées sur la Commune et 10 E pour les personnes extérieures.

AFFAIRES DIVERSES /

La séance est levée à 19H15

Le secrétaire,



Le Maire,

